

Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes

Comité syndical – 29 novembre 2022

18h00

Siège de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois – Avesnes-Sur-Helpe

Procès-verbal

1/ Appel des élus

Le comité syndical s'est ouvert sous la présidence de M. Guislain Cambier. Après avoir fait l'appel, il a été compté 28 élus présents, 15 élus absents, 1 élu excusé. 11 procurations ont été données.

Pour la CAMVS

Etaient présents : Messieurs Christian BERNARD, Alain BOUILLIEZ, Bernard CARPENTIER, Aurèle HENAUT, Michel DELVALLEE, Eric FEDDI, Bruno LEGROS, Yvon MILLE, Didier WILLOT, David ZELANI.

Etaient absents : Madame Emmanuelle DELABRE, messieurs Arnaud DECAGNY, Michel DETRAIT, Claude DUPONT, Eric LEBRUN, Jean-Pierre MANFROY, Jean-Louis SIMON.

Etait excusé : Monsieur Fabrice PIETTE.

Procurations : Monsieur Serge BERNARD à Monsieur David ZELANI, Madame Dominique DACOSSE à M Bruno LEGROS, Monsieur David DYSON à Monsieur Eric FEDDI, Monsieur Michel LEFEVRE à Monsieur Alain BOUILLIEZ, Monsieur Lucien SERPILLON à Monsieur Bernard CARPENTIER.

Pour la Communauté de Communes Sud-Avesnois

Etaient présents : Messieurs Claude GARY, Mario NUZZOLO, Christian POINT.

Etaient absents : Messieurs Pascal COBUT, Patrick LANDA, Thierry REGHEM.

Pour la 3CA

Etaient présents : Madame Colette WATREMEZ, messieurs Bernard MOLITOR, André BERTAUX, Philippe BODIN, Nicolas DOSEN, Dominique GOBERT.

Etaient absents : Messieurs Alain BASLY, Alain DELTOUR.

Procurations : Monsieur Guy ERPHELIN à Madame Colette WATREMEZ, Monsieur Vincent JUSTICE à Monsieur Nicolas DOSEN, Monsieur Mickaël SNAUWAERT à Monsieur André BERTAUX.

Pour la CCPM

Etaient présents : Mesdames Zahra GHEZZOU, Nathalie MONIER, messieurs Jean-Louis BAUDEZ, Claude BLOMME, Guislain CAMBIER, Daniel DAZIN, André DUCARNE, Francie DUPIRE, Patrick PIANA.

Etaient absents : Madame Martine LECLERCQ, messieurs Luc BERTAUX, Guillaume LESOURD.

Procurations : Madame Hélène DUMORTIER à Madame Nathalie MONIER, Monsieur Alain GERARD à Monsieur Patrick PIANA, Monsieur Dominique QUINZIN à Monsieur Guislain CAMBIER.

Le quorum étant atteint, la séance a pu commencer. Monsieur André Ducarne en est élu secrétaire.

En préambule à la tenue du comité, Monsieur le Président remercie Monsieur Nicolas DOSEN, président de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois d'avoir bien voulu accueillir le dernier comité syndical de l'année au sein des locaux du siège.

2/ Approbation du procès-verbal du comité syndical du 20 septembre 2022 :

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3/ Utilisation du fonds de concours :

7 dossiers ont été instruits, et sont présentés ce soir.

Communes	TCCFE éligible au titre de 2021	Fonds octroyé	Montant HT des travaux	Descriptif des travaux
BAIVES	961,23 €	961,23 €	3.621,67	Remplacement du brûleur gaz salle des fêtes
WALLERS-EN-FAGE	1.679,57 €	1.679,57 €	5.450,00 €	Réalisation d'une simulation thermique sur les travaux de la mairie.
ETROEUNGT	7.203,58 €	7.203,58 €	10.338,13 €	Remplacement menuiseries bâtiment communal
EPPE-SAUVAGE	2.669,74 €	2.669,74 €	5.933,20 €	Remplacement du système de chauffage par aérotherme
LIESSIES	2.986,67 €	2.986,67 €	3.921,75 €	Rénovation de l'éclairage public
DIMECHAUX	1.886,55 €	1.886,55 €	68.752,82 €	Rénovation de la Salle des Fêtes
ORSINVAL	3.304,67 €	3.304,67 €	4.152,36 €	Rénovation énergétique du logement communal

TOTAL	20.692,01 €	20.692,01 €	102.169,93 €	
--------------	--------------------	--------------------	---------------------	--

Soit la mobilisation de la totalité du fonds disponible pour ces sept communes.

Le projet étant soumis au vote des membres présents, celui-ci revient favorable à l'unanimité.

4/ Adhésion aux services de prévention du CDG 59 :

Le Décret n°2022-551 du 13 avril 2022 relatif aux services de médecine de prévention dans la fonction publique territoriale permet de répondre aux différents enjeux en matière de santé publique auxquels sont désormais confrontés les services de médecine de prévention.

A ce titre, il est proposé au Comité la signature d'une Convention d'Adhésion aux Services de Prévention du Cdg59 – Pôle Santé au Travail. Ladite convention est conclue pour une durée de 3 années à compter de sa date de signature, moyennant une contribution annuelle de 85€/agent.

Le Comité Syndical vote à l'unanimité pour l'adhésion aux services de prévention du CDG 59.

5/ Décision modificative n°1 :

Le but recherché dans ce projet de décision modificative est la lisibilité est la transparence des comptes et le rapprochement comptable exigé par la Trésorerie entre les dépenses engagées et les remboursements correspondants. Ainsi par exemple, l'article 4581 pourra être décomposé en 4581/1101, 4581/1102, etc... autant de fois qu'il en sera jugé nécessaire, au vu des opérations engagées. Et de la même façon pour l'article 4582.

Il est proposé en conséquence au Comité Syndical de délibérer favorablement à la prise de cette délibération. Ce vote revient favorable à l'unanimité.

6/ Retrait de la délibération n° 15-2022 :

L'article "Fêtes et Cérémonies" n'existe pas dans la nomenclature M4.

La délibération n° 15-2022 qui avait été prise à cet effet doit donc être modifiée comme suit :

" Monsieur le Président expose qu'il est désormais demandé aux Collectivités Territoriales et Etablissements Publics de faire prendre, par l'organe délibérant, une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 6257 "Réceptions" conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables à propres à cet article budgétaire".

Il est proposé en conséquence au Comité Syndical de délibérer favorablement à la modification de cette délibération. Ce vote revient favorable à l'unanimité Ce vote revient favorable à l'unanimité.

7/ Ouverture de crédits en section d'investissement :

Il est nécessaire pour les dépenses d'investissement, de les engager, liquider et mandater dans la limite du quart des crédits inscrits au budget primitif 2022 avant le vote du budget primitif 2023, soit précisément :

- L'article 2183 – Matériel de bureau et informatique pour 1.250 €,
- L'article 2315 – Immobilisations corporelles en cours pour 1.245.581 €,
- L'article 2184 – mobilier pour 5.000 €.

Il est en conséquence demandé au comité syndical d'autoriser par délibération son Président, s'agissant des dépenses d'investissement, à les engager, liquider et mandater dans la limite du quart des crédits inscrits au budget primitif 2022 avant le vote du budget primitif 2023.

Vote favorable à l'unanimité.

8/ Questions diverses

Monsieur Legros soulève la question des délais qu'imposent les énergéticiens pour valider leur proposition en procédure d'achat d'électricité. Il demande si le délai de 4 heures imposé par certains opérateurs, et qui selon lui, ne permettrait pas à la commission d'appels d'offres de se prononcer sereinement sur un choix, est légal. Monsieur le Président lui répond que ce délai est légal.

Plus aucun membre ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 18 heures 30, après avoir invité l'ensemble des présents à partager le verre de l'amitié.

Le Secrétaire de séance

Le Président du SEAA

André **DUCARNE**

Guislain **CAMBIER**